



## Prise en compte des ressources

Par **croux83**, le **18/05/2009** à **15:59**

Bonjour,

Mon compagnon, ses deux enfants et moi formons une famille recomposée.

L'ex-femme souhaite séparer la fratrie et demande tous les documents justifiant les ressources et dépenses du foyer.

Du moment que mon compagnon et moi ne sommes pas mariés mais vivons en union libre, est-il exact que mes revenus sont également pris en considération, et que le juge va considérer les ressources globales du foyer (celles de mon compagnon et les miennes) ?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement